

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
BESANCON

CANTON
BESANCON 2

COMMUNE
ECOLE-VALENTIN
(N° INSEE : 25212)

Commune : **ECOLE-VALENTIN** **2019/32**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
- En exercice :	19
- Présents :	14
- Votants :	19
- Absent(s) excusé(s) :	5

OBJET
ACTUALISATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LES PUBLICITES EXTERIEURES

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21 juin 2019 et que la convocation du Conseil municipal avait été faite le 07 juin 2019.

Du 14 juin 2019

L'an Deux Mille Dix Neuf, le 14 juin 2019

Le Conseil Municipal de la commune d'ECOLE-VALENTIN étant réuni en Mairie d'Ecole-Valentin, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : ANDREOSSO Brigitte, BARBIER Joël, BEUPAIN Marianne, BOUVERET Jean-Marie, DECHOZ Jean-Michel, ESPRIT Carine, FLORIN Florence, GUERDER Philippe, GUYEN Yves, LOICHEMOL Catherine, MELIERES Serge, PELTIER Patricia, ROUX Georges, ROY Pascale.

Etai^{ent} excusés : BOUVERET Martine ayant donné pouvoir à BOUVERET Jean-Marie, GROSSO Jean-Claude ayant donné pouvoir à MELIERES Serge, MURON Nathalie ayant donné pouvoir à ANDREOSSO Brigitte, MUSSOT Jean-Paul ayant donné pouvoir à DECHOZ Jean-Michel, POURRET Christian ayant donné pouvoir à GUYEN Yves.

Un scrutin a eu lieu, ROY Pascale a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme précise que l'article L.2333-9 du CGCT fixe les tarifs maximaux de la TLPE. Ces tarifs sont relevés chaque année en tenant compte de la variation constatée dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation fourni par l'INSEE, soit pour 2018 +1.6%.

Par ailleurs, la commune appartient à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de 50 000 habitants et plus, ce qui lui permet d'opter pour une majoration du tarif de 21.10 €.

Les nouveaux tarifs applicables au 1^{er} janvier 2020 :

Tableau des Tarifs Par M² et par An

PAR M ² et PAR AN	Dispositifs publicitaires Et Pré-enseignes Non numériques 2020	Dispositifs publicitaires Et Pré-enseignes Numériques 2020	Enseignes Numériques et non numériques 2020	
Tarif Maximal Légal Inférieur ou égal à 50M ² Supérieur à 50M ²	16 € 32 €	48 € 96 €		
Tarif Maximal Légal Inférieur ou égal à 12M ² Supérieur à 12M ² Supérieur à 50M ²			16 € 32 € 64 €	
Tarifs 2020 <i>Inférieur ou égal à 7M²</i> <i>Inférieur ou égal à 12M²</i> <i>Supérieur à 12M² et inférieur à 50M²</i> <i>Supérieur à 50M²</i>			Non numérique 0 €	Numérique 16 €
			8 €	16 €
			32 €	32 €
			64 €	64 €

Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme signale que la mise en place d'enseignes numériques se développe sur la zone d'où une proposition de tarification dès le premier mètre carré.

Les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer sur :

- l'actualisation des tarifs de la TLPE, avec ou sans la majoration ;
- les modalités d'application relatives notamment aux exonérations et réfections appliquées au 1^{er} janvier 2020 en application du Règlement Local de Publicité de la commune.

Vu les articles L.2333-9, L.2333-10 et L.2333-12 du CGCT ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 6 juin 2014, instaurant la TLPE sur le territoire communal.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, par 1 opposition et 18 voix pour :

- ***approuvent les propositions de tarifs 2020 de la TLPE sans majoration ;***
- ***approuvent les exonérations et réfections appliquées pour les enseignes non numériques.***

Fait et délibéré en séance, les ans, mois et jours que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Yves GUYEN

